



Le Saint-Siège

*DISCOURS DU PAPE PAUL VI AU CORPS DIPLOMATIQUE**

Samedi 9 janvier 1971

Excellences et Chers Messieurs,

Nous sommes heureux de Nous retrouver au milieu de vous en ce début d'année nouvelle pour la cérémonie traditionnelle des vœux. De tout cœur Nous remercions votre excellent interprète, Monsieur le Doyen du Corps Diplomatique, pour ses expressions si délicates à notre égard. A tous, à vos personnes comme à vos familles, Nous adressons nos meilleurs souhaits, pour que le Seigneur vous donne, au fil des jours et au long des mois, des joies familiales et professionnelles que vous pouvez légitimement espérer.

Cette rencontre annuelle Nous fournit l'occasion de réfléchir avec vous à la signification de votre présence auprès de Nous. Certains auraient pu croire que la disparition du pouvoir temporel, voici un siècle, entraînerait, par le fait même, la disparition d'un Corps diplomatique accrédité auprès du Saint-Siège. Il n'en est rien. Au contraire, les représentations diplomatiques auprès du Vatican n'ont cessé d'augmenter, soulignant ainsi qu'il s'agissait beaucoup moins de relation avec un Etat qu'avec ce centre du catholicisme qu'est le Saint-Siège. Chacun sait par ailleurs que l'existence du modeste Etat de la Cité du Vatican n'est que le support minimum nécessaire, comme le disait notre grand prédécesseur le Pape Pie XI, à l'exercice d'une autorité spirituelle dont la parfaite indépendance est ainsi internationalement reconnue et garantie dans l'ordre qui lui est propre. Le Concile du reste a clairement précisé quels sont les rapports entre l'Eglise et l'Etat, dans sa Constitution pastorale *Gaudium et spes*.

Il apparaît ainsi à tous que les rapports entre les Etats et le Saint-Siège, loin de contredire la mission spirituelle de celui-ci, sont destinés au contraire à la favoriser et à en faciliter l'accomplissement. L'originalité - la singularité, pourrions-Nous dire - de votre présence se manifeste en ce que l'existence d'un Corps diplomatique accrédité auprès du Saint-Siège

n'entraîne pas de liens d'ordre temporel, ni de la part du Saint-Siège vis-à-vis des Etats, ni de la part des Etats vis-à-vis du Saint-Siège: ni charges, ni avantages matériels, soit d'ordre économique, ou commercial, ou militaire.

C'est d'un dialogue qu'il s'agit, d'une rencontre permanente et qualifiée, comme le disait si justement notre vénéré prédécesseur le Pape Pie XII, en parlant du «rôle de la diplomatie: elle constitue une permanente rencontre de la grande famille des nations» (Discours au Corps Diplomatique, le 25 février 1946, dans *Discorsi e Radiomessaggi*, vol. VII, p. 403); une rencontre à un haut niveau: l'Eglise, à travers ces rapports de nature diplomatique, est à l'écoute des responsables officiels, et se fait entendre d'eux de la même manière dans les termes les plus adaptés et les plus authentiques.

Quels sont les thèmes de ce dialogue, - outre les problèmes touchant la situation de l'Eglise dans les divers Etats et les fins de sa mission propre et de son service auprès des différents peuples -, sinon les questions les plus importantes et les intérêts majeurs de l'humanité: par exemple les droits de la liberté religieuse, qui sont ceux de Dieu et de la conscience: les droits de l'homme; la conscience de l'ordre et du progrès international, la justice et spécialement la paix?

Il faut le dire: les raisons profondes des interventions du Saint- Siège échappent parfois au regard d'observateurs superficiels, parce qu'elles relèvent de motivations spirituelles et morales et parce qu'elles ne se confondent avec aucune action d'ordre temporel. C'est pourquoi il arrive que de telles interventions déconcertent ceux qui voudraient les interpréter en fonction d'une politique ou simplement les juger à l'aune des seuls intérêts nationaux.

Voix de la conscience humaine éclairée par l'Évangile, le Saint- Siège ne dispose, à l'appui de ses interventions, ni de la force matérielle, ni des moyens habituels de persuasion. Sans autre souci que de rappeler inlassablement les exigences du bien commun, le respect de la personne humaine, la promotion des plus hauts valeurs spirituelles, son action entend être l'expression fidèle de la mission de l'Eglise dans le monde.

Le Saint-Siège certes ne l'ignore pas: les difficultés sont innombrables sur ce chemin et les progrès ne peuvent se faire que par une transformation progressive des esprits et des cœurs. Et, si son action extérieure est plus apparente, elle ne saurait faire oublier pour autant le travail intérieur et quotidien de toute l'Eglise, de chaque chrétien, de chaque communauté chrétienne en dialogue incessant avec le monde. Le Saint-Siège - est-il besoin de le rappeler? - n'est-il pas, sur le plan juridique international, l'expression d'une communauté spirituelle vivante dont les membres sont engagés les uns et les autres dans le tissu même des nations? Et les chrétiens, loin de se considérer comme à part dans le monde, sont tous les premiers, qu'ils soient gouvernants ou gouvernés, et ce malgré les principes supérieurs qu'ils proclament au nom de leur divin fondateur et qu'ils s'efforcent de mettre en œuvre, sujets à l'humaine faiblesse. Le Saint-Siège, quant à lui, à son niveau, est en contact avec les Etats: les moyens peuvent différer, la mission est la même, et

Nous vous remercions, Excellences et chers Messieurs, de la sympathie attentive avec laquelle vous en êtes les témoins autorisés auprès de vos gouvernements respectifs, dans un souci partagé de service désintéressé et d'active collaboration.

Aussi, nulle part, croyons-Nous, l'exercice de la diplomatie, qui a bien ses vicissitudes, ne peut-il être, de part et d'autre de ses interlocuteurs, plus étranger aux passions et aux intérêts temporels, et plus engagé pour le bien moral des peuples et le témoignage sincère et discret de l'Évangile. Les années où le service diplomatique vous conduit auprès du Saint-Siège sont, pensons-Nous, pour vous, un moment de travail serein et d'intense et profonde méditation: sur l'homme, sur la civilisation, sur l'histoire, sur la vie commune amicale des nations entre elles, sur les vrais principes de la civilisation et de la paix. Ici, c'est le droit des peuples qui domine toute la masse des traités et des politiques, des intérêts économiques et de prestige; ici, c'est une école d'humanité, une école où l'Église est à la fois disciple et maîtresse (Cfr. *Gaudium et Spes*, 11, § 3; 40, in fine) et où le Corps diplomatique peut entrevoir ce que serait le monde, s'il était gouverné par l'amour qui, dans l'Église, veut être le principe constitutif.

Cette société d'une nature tout particulière qu'est l'Église et que le diplomate est en condition d'observer de près, dans son centre - certainement avec indulgence pour les défauts humains, mais avec considération pour les principes qui l'inspirent -, ramène constamment, croyons-Nous, à la conscience du diplomate, les principes idéaux, paradoxaux si l'on veut, qui devraient inspirer la politique idéale de l'humanité et la guider vers un progrès continu dans la culture et les relations humaines, dans l'unité et la paix universelle. Si la diplomatie tend à préférer aux rapports de force et de pur intérêt égoïste ceux du droit, de la solidarité et de la paix, elle peut trouver, dans cette expression qui s'offre à sa méditation, l'initiation à sa forme meilleure et essentielle.

Ainsi Nous-même, du reste, chercherons-Nous à avoir une conscience plus claire de cette situation, qui Nous met en contact direct avec un Corps diplomatique comme le vôtre: c'est le monde, Nous dirons-Nous à Nous-même, voici les peuples, voici les États dans une attitude de dialogue positif; et Nous n'aurons pas besoin de recourir au langage aulique des temps passés pour exprimer notre éloge et notre apologie en faveur de ce contact humain que Nous offre le Corps diplomatique: incomparable par sa valeur représentative, extrêmement stimulant pour la recherche de rapports caractérisés par la vérité, la justice, l'estime et la confiance, et continûment tourné vers les principes les plus hauts de la fraternité humaine.

Nous sentirons aussi le besoin, - bien plus, le devoir -, de défendre votre mission des jugements superficiels de ceux qui se limitent à en regarder les livrées traditionnelles, ou à y voir un jeu, heureusement aujourd'hui passé de mode, de pure et déloyale astuce dans son exercice.

Plus encore, Nous Nous ferons l'obligation de protéger de l'autorité morale de notre voix, - désarmée certes mais explicite -, l'exercice d'une si haute mission, des attentats criminels, qui se sont dernièrement si indignement répétés, contre l'intégrité et l'immunité des personnes qui sont

revêtues du caractère diplomatique. Pour l'honneur et pour l'avenir de la civilisation moderne, de pareils forfaits ne devraient plus se répéter. Les normes sanctionnées par la Convention de La Havane, du 20 février 1928 (Cfr. Société des Nations, *Recueil des traités et des engagements internationaux enregistrés par le Secrétariat de la Société des Nations*, vol. LXXXVI, 1929, n. 1950, pp. 111-381, art. 1, 2 et 5), et les décisions prises par les Conventions de Vienne du 18 avril 1961 et du 24 avril 1963 (Cfr. Nations-Unies, *Recueil des traités*, vol. 500 et 596) devraient encore avoir force de loi, non seulement pour les gouvernements, mais encore pour la conscience civile. Convaincu pour notre part de plaider la cause d'une des prérogatives les plus sacrées, les plus antiques, les plus universellement reconnues et les plus nécessaires au déroulement ordonné des relations internationales, Nous déplorons vivement les outrages portés, en ces derniers temps, contre l'inviolabilité personnelle des fonctionnaires diplomates, et Nous le déplorons d'autant plus que ces diplomates et leurs services étaient parfaitement étrangers aux différends dont, - par violente embûche de partisans -, leurs personnes sont demeurées les victimes, devenant ainsi l'objet d'un chantage exécrationnel.

Maintenant, *maiora canamus*. Elevons notre pensée vers les finalités humaines si sages de votre mission, Messieurs les diplomates. Quant à Nous, à vous tous, Nous exprimons notre gratitude pour la noblesse avec laquelle vous exercez les fonctions qui sont respectivement confiées à chacun d'entre vous. Et en même temps Nous vous présentons nos meilleurs vœux pour vos si dignes personnes et pour les pays que vous représentez. De tout cœur Nous accompagnons notre souhait mutuel d'heureuse année et de paix dans la justice de Notre Bénédiction Apostolique.

*AAS 63 (1971), p.127-131.

Insegnamenti di Paolo VI, vol. IX, p.21-26.

L'Osservatore Romano, 10.1.1971 p.1.

L'Osservatore Romano. Edition hebdomadaire en langue française, n.3 p.1, 2.

La Documentation catholique, n.1619 p.105-107.
